



**Section de Côte d'Or du
Syndicat National Force Ouvrière
des Lycées et Collèges**

2, rue Romain Rolland, 21000 DIJON

Tél : 06 - 76 - 15 - 06 - 78

Courriel : snfolcdijon@gmail.com

**DECLARATION DES ELUS FO AU CSA
DEPARTEMENTAL**

DU 11 FEVRIER 2025

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSAD,

La ministre a déclaré dans ses vœux qu'elle souhaitait être attentive au dialogue social. Elle a l'occasion de le montrer. Le CSE a voté à l'unanimité dans sa séance du 8 février 2024 contre la mise en œuvre des groupes de besoin au collège, et de nouveau contre le 30 janvier 2025. Si Madame Borne veut se montrer respectueuse des acteurs de l'Education, la sagesse serait de prendre acte l'échec de la politique du pseudo « *choc des savoirs* » et d'en tirer les conclusions. Le choc des savoirs doit être abandonné !

Comme le déclare le préambule de la constitution de 1946, la nation a le devoir de permettre à chacun d'atteindre son point d'excellence. Pour cela il convient de :

- Rétablir les horaires disciplinaires dont ont été privés les collégiens par mesure d'économie,
- Réduire le nombre d'élèves par classe,
- Recruter des professeurs à la hauteur des besoins,
- Respecter la mission première des professeurs qui est d'enseigner, et non de les accabler de tâches annexes qui les éloignent du cœur de leur métier,
- Renoncer à la politique d'inclusion systématique qui consiste, pour réduire les coûts, à ne pas prendre en compte les besoins particuliers de certains élèves.

Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra vraiment améliorer le niveau de connaissance des élèves.

Les économies doivent être faites au bon endroit et ce n'est pas dans l'Education Nationale qu'il faut les faire. Les moyens manquent et les personnels aussi. Et ce n'est pas en continuant de dégrader les conditions d'enseignements que le problème va se résoudre, et pire encore, cela s'effectue au détriment de la réussite des élèves. Rien que pour les collèges de Côte d'Or le pacte a coûté plus d'1,5 millions d'euros en 2024. Injecter cette somme dans les DHG pour créer des classes, des groupes ou rémunérer les projets en HSE serait une bien meilleure solution mais

ce ne sont pas les choix faits. Où sont passées également les HSE RCD qui existaient depuis bien longtemps pour les enseignants volontaires ? Rien qu'en utilisant les parts de pacte des collèges du 21, converties en HSE certifié, chaque collège de Côte d'Or pourrait se voir attribuer une enveloppe de plus de 850 HSE ! Ou alors presque chaque collège de Côte d'Or pourrait être doté d'une classe supplémentaire.

En ce qui concerne la préparation de rentrée 2025, malgré l'annonce de l'annulation des 4000 suppressions de poste au niveau national, notre académie se voit retirer 50 ETP dans le 2nd degré, sous couvert de la baisse démographique. Au lieu d'en profiter pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves, la politique académique reste de charger les classes pour qu'elles soient les plus remplies possible et atteignent les 30 élèves. (Plus d'1 classe sur 5 dépassera les 29 élèves par division à la rentrée 2025.) **Le SNFOLC21 continue de revendiquer une baisse des effectifs par classe pour atteindre un maximum de 25 élèves par division, le nombre d'élèves par enseignant jouant un rôle indéniable sur la qualité des apprentissages !**

Dans un deuxième temps, nous dénonçons que la DHG du département soit en baisse de 216 heures et que près de 60% des collèges voient leur DHG diminuer. De plus cette baisse impacte exclusivement les heures postes ! Aucune baisse concernant les HSA, c'est scandaleux ! Le taux d'HSA reste conséquent et ces heures augmentent de fait les maxima de service statutaires. Nous constatons que 38% des collèges de Côte d'Or dépassent le taux de 9%, c'est beaucoup trop ! Aucun ne le dépassait il y a 5 ans ! Nous dénonçons donc une nouvelle fois la pression des HSA sur les collèges du département. Ce recours massif aux HSA avec la deuxième heure obligatoire est insupportable pour les collègues. Les CSD vont être encore trop nombreux, on peut par exemple en compter 6 aux collèges de Brochon, de Montchapet de Brazey pour ne citer qu'eux. Sans la pression des HSA, certains compléments de service pourraient être réduits, voire évités !

Concernant les chiffres de la DHG annoncés dans les documents nous constatons une différence de 488,80 heures de réserve avec ceux du CSA. Comme chaque année, nous vous demandons d'utiliser cette réserve pour abonder les DHG des établissements et créer des divisions là où c'est nécessaire car plus d'1 classe sur 2 dépassera 27 élèves dans nos collèges de Côte d'Or. La baisse des effectifs par classe devrait être une priorité pour le ministère afin de remédier aux difficultés des élèves ! **Pour le SNFOLC21, aucune diminution de structure, aucune fermeture ne peuvent être justifiées. Il est temps de mettre les moyens nécessaires pour des services publics de qualité.**

Ainsi, le SNFOLC21 réaffirme son exigence d'abrogation de toutes les contre-réformes

remettant en cause les enseignements disciplinaires, les diplômes nationaux et avec eux les statuts et missions des personnels !